



Issu de la fusion de l'ANPE et des Assédic, Pôle emploi propose des services renforcés plus performants aux demandeurs d'emploi, qu'ils soient indemnisés ou non, et aux entreprises.

Les missions de Pôle emploi

- l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi
- le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés
- l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement
- la prospection du marché du travail en allant au-devant des entreprises
- l'aide aux entreprises dans leurs recrutements
- l'analyse du marché du travail



Créateurs d'entreprise

Les agences pôle emploi pourront vous informer sur les aides à la création d'entreprise et sur vos droits en tant que chef d'entreprise.

Elles pourront également de vous accompagner pour l'embauche de salariés et la déclaration de vos contributions.